

*Affaires courantes*

Depuis toujours, l'objectif que poursuit le Parti réformiste consiste à effectuer un jour une véritable réforme du Sénat, pour doter le pays d'un Sénat élu, égal et efficace. Nous pouvons changer la procédure de nomination des sénateurs de manière à prévoir leur élection, sans revoir la Constitution.

C'est précisément ce que propose ce projet de loi. La mesure exigerait que le premier ministre obtienne d'abord les opinions des habitants de toutes les provinces, en appliquant une procédure de sélection semblable à celle qui a été suivie en Alberta et qui s'est soldée par la nomination du sénateur Stan Waters.

Aujourd'hui, le Sénat ne peut remplir son rôle de façon efficace, parce que le processus de sélection en place mine sa légitimité. Il est très urgent d'étudier le projet de loi maintenant, parce que le gouvernement du Canada veut faire adopter à toute vapeur le projet de loi sur le droit de veto qui mènera à l'impasse constitutionnelle.

Je présente le projet de loi aujourd'hui à cause du vote qui nous est imposé cet après-midi sur le projet de loi C-110. La réforme du Sénat servira vraiment les intérêts à long terme du fédéralisme canadien.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

• (1515)

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je propose: Que le 109<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, je propose: Que le 110<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

## JUSTICE ET AFFAIRES JURIDIQUES

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que, conformément à son mandat concernant la Révision globale de la Loi sur les jeunes contrevenants (Étape II) et particulièrement afin d'observer comment le système judiciaire pour la jeunesse fonctionne dans la pratique, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques (6 membres): quatre (4) du Parti libéral, incluant la Présidence, un (1) du Bloc québécois et un (1) du Parti Réformiste, soit autorisé à se déplacer:

I. À Halifax, Sydney (N.-É.) et Charlottetown (I.P.-É.) du 18 au 23 février 1996;

II. À Toronto et London (Ont.) du 3 au 8 mars 1996;

III. À Montréal et Québec (Qué.) du 24 au 29 mars 1996,

afin de tenir des audiences publiques, de visiter les installations et des lieux où sont offerts des programmes à l'intention des jeunes contrevenants et de rencontrer les intervenants dans le processus et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

**M. Milliken:** Madame la Présidente, puisque nous en sommes presque à la fin de la session, je voudrais remercier comme d'habitude mes honorables collègues d'en face pour la coopération dont ils font preuve en prenant des dispositions concernant toutes les motions d'ordre courant que nous présentons régulièrement.

Le député de Roberval, celui de Laurier—Sainte-Marie, celui de Bellechasse, celui de Lethbridge et celui de Nanaïmo—Cowichan ont passé beaucoup de temps à examiner ces documents à l'avance. Je les remercie de leur coopération, de même que tous les députés qui écoutent patiemment pendant que nous faisons tout le circuit habituel pour faire adopter les motions.

\* \* \*

[Français]

**PÉTITIONS**

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.):** Madame la Présidente, je désire présenter une pétition signée par environ 100 personnes de la région de Montréal, dont quelques-unes de mon comté.

La pétition demande au Parlement de modifier la Charte des droits et libertés afin de protéger les individus contre la discrimination basée sur les orientations sexuelles.

[Traduction]

## LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mme Judy Bethel (Edmonton—Est, Lib.):** Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par 359 habitants d'Edmonton.

Cela fait plus d'un mois que Ken Saro-wiwa et huit autres militants ononis ont été exécutés. Notre premier ministre a dénoncé cette atrocité à la conférence du Commonwealth. La réaction à ces exécutions a également été forte et rapide à l'Université de l'Alberta.

Le Comité permanent des affaires étrangères doit examiner la situation demain matin. Je demande aux députés de prendre en considération les opinions de mes électeurs dans leurs délibérations.

## LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NDP):** Madame la Présidente, j'ai quelques pétitions à présenter aujourd'hui.

La première pétition signale que la loi n'accorde aux employés des Communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement et au personnel des députés et des sénateurs aucune protection en matière de santé et de sécurité. La pétition énumère